

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 7 du 28 janvier 2022

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 1

INSTRUCTION N° 1750/ARM/EMAT/SCPS/BORG/POD

relative à l'organisation du commandement dans l'armée de terre.

Du 03 janvier 2022

INSTRUCTION N° 1750/ARM/EMAT/SCPS/BORG/POD relative à l'organisation du commandement dans l'armée de terre.

Du 03 janvier 2022

NOR ARMT2200038J

Référence(s) :

Code de la défense.

Décret N° 2009-1178 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19).

Décret N° 2015-81 du 29 janvier 2015 relatif à l'organisation territoriale de la défense (JO n° 25 du 30 janvier 2015, texte n° 29).

Arrêté du 12 novembre 2008 fixant l'organisation générale des forces de l'armée de terre (JO n° 273 du 23 novembre 2008, texte n° 14).

Arrêté du 27 avril 2014 portant organisation de l'état-major de l'armée de terre et des organismes directement subordonnés au chef d'état-major de l'armée de terre (JO n° 115 du 18 mai 2014, texte n° 12).

Arrêté du 25 février 2015 pris pour l'application du décret N° 2015-211 du 25 février 2015 relatif à l'organisation du soutien de la défense et portant réforme du commandement organique territorial (JO n° 49 du 27 février 2015, texte n° 31).

Arrêté du 29 novembre 2010 portant création et organisation des bases de défense et fixant les attributions des commandants des bases de défense (JO n° 283 du 7 décembre 2010, texte n° 6).

> [Arrêté N° 507536/ARM/EMAT/SCPS/BAJ du 07 août 2021 fixant la liste des formations administratives de l'armée de terre.](#)

Arrêté du 27 mars 2017 modifiant divers arrêtés relatifs à l'organisation de l'armée de terre (n.i. BO ; JO n° 75 du 29 mars 2017, texte n° 42).

Arrêté du 30 décembre 2019 modifiant l'organisation des états-majors, directions et services du ministère des armées (n.i. BO ; JO n° 303 du 31 décembre 2019, texte n° 32).

Pièce(s) jointe(s) :

Deux annexes.

Texte(s) abrogé(s) :

> [Instruction N° 1750/ARM/EMAT/SCPS/BORG/POD du 12 août 2019 relative à l'organisation du commandement dans l'armée de terre.](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [111.2.1.](#)

Référence de publication :

SOMMAIRE

1. DÉFINITIONS PRÉLIMINAIRES.

- 1.1. Le commandement opérationnel.
- 1.2. Le commandement organique.
- 1.3. L'autorité fonctionnelle.

2. ORGANISATION.

3. TEXTE ABROGÉ.

4. PUBLICATION.

Annexe I. ORGANISATION SIMPLIFIÉE DE L'ARMÉE DE TERRE.

Annexe II. RÉPARTITION DES FORMATIONS PAR COMMANDEMENT ET DIRECTION.

1. DÉFINITIONS PRÉLIMINAIRES.

Les articles D.* 1221-1. et suivants du code de la défense définissent 2 types de commandement dans les armées :

- le commandement opérationnel, responsable de l'emploi des forces ;
- le commandement organique, responsable de la préparation des forces.

1.1. Le commandement opérationnel.

Le commandement opérationnel s'exerce dans le cadre d'une opération militaire ; il relève du chef d'état-major des armées (CEMA).

Le commandant opérationnel est responsable de :

- l'attribution des missions aux échelons de commandement qui lui sont subordonnés ;
- la répartition entre ces échelons de commandement des forces et éléments de forces mis sous ses ordres.

L'état-major opérationnel - terre (EMOT) est placé sous l'autorité organique du commandant des forces terrestres et sous l'autorité fonctionnelle du sous-chef d'état-major opérations aéroterrestres (SCOAT) de l'état-major de l'armée de terre (EMAT). Il est l'interface opérationnelle de l'EMAT avec le centre de planification et de conduite des opérations (CPCO), la direction du renseignement militaire (DRM), le commandement des opérations spéciales (COS), les états-majors

opérationnels des autres armées, les directions et services interarmées et les théâtres d'opérations.

L'EMOT a trois missions principales :

- planifier les différents engagements de l'armée de terre sur et hors du territoire national (TN) et anticiper les évolutions à mettre sur pied ;
- préacheminer et contribuer à la conduite du soutien ;
- assurer la veille opérationnelle et l'information du commandement.

L'EMOT est l'intégrateur des forces terrestres en cas d'engagement : il décline les ordres du CPCO et propose au SCOAT les arbitrages entre les différents commandements. Il met à disposition de l'interarmées des modules répondant aux exigences du besoin opérationnel. A cette fin, il s'appuie sur les commandements de l'armée de terre pour la désignation des unités appelées à être engagées.

1.2. Le commandement organique.

Sous l'autorité du général chef d'état-major des armées, le chef d'état-major de l'armée de terre (CEMAT) exerce le commandement organique sur l'ensemble des formations de l'armée de terre. Le CEMAT le délègue lui-même à ses grands subordonnés selon un périmètre défini dans la présente instruction, tout en conservant la responsabilité.

A l'exception des formations administratives communes, le commandant organique est responsable de :

- l'organisation, l'instruction, l'entraînement et la sécurité des forces ;
- la définition et l'expression des besoins à satisfaire dans tous les domaines qui concourent à la mise et au maintien en condition des forces ;
- la gestion et l'administration du personnel ainsi que l'application de la réglementation aux conditions de vie.

Les commandants de zone terre (COMZT) exercent les attributions déléguées d'une part, par le ministre et d'autre part, par le CEMAT. Pour exercer ce commandement, ils disposent de divisions spécifiques terre au sein des états-majors de zone de défense.

1.3. L'autorité fonctionnelle.

L'autorité fonctionnelle est exercée par délégation du CEMAT sur une fonction transverse pour l'ensemble de l'armée de terre. À ce titre, elle propose la politique, les directives, les processus et les normes de sa fonction, sans pour autant disposer du commandement organique sur tous les acteurs qui y contribuent. Elle organise l'ensemble des ressources allouées au domaine, est garante de l'efficacité de sa fonction et dispose de la capacité à la mesurer. Ses détenteurs sont les membres du comité stratégique de l'armée de terre [le major général de l'armée de terre (MGAT), le directeur des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT), le commandant des forces terrestres (COM FT) et le directeur central de la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres (DC SIMMT)], chargés de la cohérence transverse de l'armée de terre.

2. ORGANISATION.

L'armée de terre comprend :

- l'état-major de l'armée de terre (EMAT) ;
- la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT) ;
- le commandement terre pour le territoire national (COM TN) ;
- le commandement des forces spéciales terre (COM FST) ;
- le commandement de l'aviation légère de l'armée de terre (COM ALAT) ;
- le commandement des forces terrestres (COM FT) ;
- la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres (SIMMT) ;
- le commandement organique territorial s'appuyant sur les zones terre ;
- le commandement de la légion étrangère (COM LE) ;
- la section technique de l'armée de terre (STAT) ;
- le centre de doctrine et d'enseignement du commandement (CDEC) ;
- le centre de conduite informatique de l'armée de terre (CCIAT).

Ces composantes sont placées sous l'autorité du général CEMAT conformément aux prescriptions du code de la défense.

En outre, des entités sont directement subordonnées au général CEMAT :

- l'inspection de l'armée de terre (IAT) ;
- le cabinet du CEMAT, au sein duquel est intégré le service d'information et de relations publiques de l'armée de terre (SIRPAT).

3. TEXTE ABROGÉ.

L'[instruction N° 1750/ARM/EMAT/PS/BORG/POD du 12 août 2019](#) relative à l'organisation du commandement dans l'armée de terre est abrogée.

4. PUBLICATION.

La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

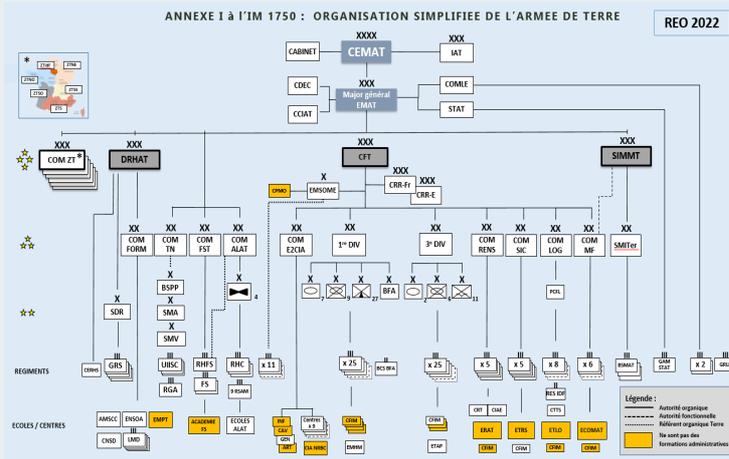
Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le général d'armée,
chef d'état-major de l'armée de terre,*

Pierre SCHILL.

ANNEXES

ANNEXE I. ORGANISATION SIMPLIFIÉE DE L'ARMÉE DE TERRE.



ANNEXE II. RÉPARTITION DES FORMATIONS PAR COMMANDEMENT ET DIRECTION.

1. UNITÉS SUBORDONNÉES AU CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE STATIONNÉES À PARIS.

APPELLATION.	CODE CREDO.	LOCALISATION.	SUBORDINATION TERRITORIALE.	
			ZT IDF.	ZD IDF.
Cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre.	047Z	Paris.	ZT IDF.	ZD IDF.
Commandement des musiques de l'armée de terre.	01AB	Versailles.	ZT IDF.	ZD IDF.
Inspection de l'armée de terre.	03ZN	Paris.	ZT IDF.	ZD IDF.
Etat-major de l'armée de terre ⁽¹⁾ .	0187	Paris.	ZT IDF.	ZD IDF.
Section technique de l'armée de terre.	018Q	Versailles.	ZT IDF.	ZD IDF.
Groupement aéromobile de la section technique de l'armée de terre.	01GS	Chabeuil.	ZT SE.	ZD SUD-EST.
Commandement de la légion étrangère.	01WJ	Aubagne.	ZT S.	ZD SUD.
1 ^{er} régiment étranger.	019T	Aubagne.	ZT S.	ZD SUD.

4 ^{ème} régiment étranger.	019W	Castelnaudary.	ZT S.	ZD SUD.
Groupement de recrutement de la légion étrangère.	05K0	Fontenay-sous-Bois.	ZT IDF.	ZD IDF.
Commandement de l'aviation légère de l'armée de terre.	0189	Vélizy-Villacoublay.	ZT IDF.	ZD IDF.
Commandement terre pour le territoire national.	09XA	Paris.	ZT IDF.	ZD IDF.
Commandement des forces spéciales terre.	09XH	Uzein.	ZT SO.	ZD SUD-OUEST.
Centre de doctrine et d'enseignement du commandement ⁽²⁾ .	047N	Paris.	ZT IDF.	ZD IDF.
Centre de conduite informatique de l'armée de terre.	08JT	Arcueil.	ZT IDF.	ZD IDF.
Direction des ressources humaines de l'armée de terre.	018A	Tours.	ZT NO.	ZD OUEST.
Commandement des forces terrestres.	00AT	Lille.	ZT NE.	ZD NORD.
Structure intégrée de maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres.	0603	Versailles.	ZT IDF.	ZD IDF.
<p>⁽¹⁾ Au REO 2019, un centre technique de lutte informatique défensive (CTLID) a été créé au sein du REO du COMSIC. Géographiquement déployé à Cesson, il reste fonctionnellement rattaché à l'EMAT/SCOAT/Cellule CYBER.</p> <p>⁽²⁾ L'école d'état-major (EEM), implantée à Saumur est subordonnée au CDEC.</p>				

2. UNITÉS SUBORDONNÉES À LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE STATIONNÉES À TOURS ^(A).

APPELLATION.	CODE CREDO.	LOCALISATION.	SUBORDINATION TERRITORIALE.	
			ZT	ZD
Académie militaire de Saint-Cyr Coetquidan.	01D5	Guer.	ZT NO.	ZD OUEST.
École nationale des sous-officiers d'active.	01CT	Saint-Maixent-l'École.	ZT SO.	ZD SUD-OUEST.

Lycée militaire de Saint-Cyr.	01DU	Saint-Cyr- l'Ecole.	ZT IDF.	ZD IDF.
Lycée militaire d'Aix-en-Provence.	01DX	Aix-en- Provence.	ZT S.	ZD SUD.
Prytanée national militaire.	01DS	La Flèche.	ZT NO.	ZD OUEST.
Lycée militaire d'Autun.	01DY	Autun.	ZT NE.	ZD EST.
Centre expert des ressources humaines et de la solde.	06YS	Nancy.	ZT NE.	ZD EST.
Groupement de recrutement et de sélection Ile-de-France et outre- mer - 8 ^{ème} bataillon de chasseurs à pied ⁽¹⁾	047Q	Paris.	ZT IDF.	ZD IDF.
Groupement de recrutement et de sélection Nord-Est - 8 ^{ème} régiment d'artillerie.	047R	Vandoeuvre-les- Nancy.	ZT NE.	ZD EST.
Groupement de recrutement et de sélection Nord-Ouest - 41 ^{ème} régiment d'infanterie.	047S	Saint-Jacques- de-la-Lande.	ZT NO.	ZD OUEST.
Groupement de recrutement et de sélection Sud-Est - 99 ^{ème} régiment d'infanterie.	047T	Lyon.	ZT SE.	ZD SUD-EST.
Groupement de recrutement et de sélection Sud-Ouest - 7 ^{ème} régiment d'infanterie de marine.	047U	Bordeaux.	ZT SO.	ZD SUD- OUEST.
Centre national des sports de la défense.	05AY	Fontainebleau.	ZT IDF.	ZD IDF.
<p>⁽¹⁾ Les 7 CIRFA OME, décrits au sein du SSE RECRUTEMENT, sont hiérarchiquement subordonnés au chef de corps du GRS IdF - 8^{ème} BCP pour emploi et gestion du personnel (dont la notation et le fusionnement). Du fait de leur éloignement géographique, les responsabilités en matière de discipline et de PMR sont déléguées à des commandants de formation administrative locale.</p> <p>^(A) L'EMPT [formation fille des EMB] est subordonnée fonctionnellement au commandement de la formation de la DRHAT.</p>				

3. UNITÉS SUBORDONNÉES AU COMMANDEMENT DES FORCES SPÉCIALES TERRE STATIONNÉES À UZEIN ^(A).

APPELLATION.	CODE CREDO.	LOCALISATION.	SUBORDINATION TERRITORIALE.
--------------	----------------	---------------	-----------------------------

1 ^{er} régiment de parachutistes d'infanterie de marine.	00GB	Bayonne.	ZT SO.	ZD SUD-OUEST.
13 ^{ème} régiment de dragons parachutistes.	01GY	Martignas-sur-Jalle.	ZT SO.	ZD SUD-OUEST.
4 ^{ème} régiment d'hélicoptères des forces spéciales ⁽¹⁾ .	02SX	Uzein.	ZT SO.	ZD SUD-OUEST.
<p>(1) Le 4^{ème} régiment d'hélicoptères des forces spéciales est rattaché fonctionnellement au COM ALAT. (A) Le commandement des forces spéciales terre dispose d'une académie FS intégrée à l'état-major.</p>				

4. UNITÉS SUBORDONNÉES AU COMMANDEMENT DE L'AVIATION LÉGÈRE DE L'ARMÉE DE TERRE STATIONNÉES À VÉLIZY-VILLACOUBLAY.

APPELLATION.	CODE CREDO.	LOCALISATION.	SUBORDINATION TERRITORIALE.	
État-major de la 4 ^{ème} brigade d'aérocombat.	09XG	Clermont-Ferrand.	ZT SE.	ZD SUD-EST.
1 ^{er} régiment d'hélicoptères de combat.	00F2	Phalsbourg.	ZT NE.	ZD EST.
3 ^{ème} régiment d'hélicoptères de combat.	00F4	Etain.	ZT NE.	ZD EST.
5 ^{ème} régiment d'hélicoptères de combat.	00F9	Uzein.	ZT SO.	ZD SUD-OUEST.
École de l'aviation légère de l'armée de terre.	0A12	Le Cannet-des-Maures.	ZT S.	ZD SUD.
Base école - 2 ^{ème} régiment d'hélicoptères de combat ⁽¹⁾ .	0AJ2	Le Cannet-des-Maures.	ZT S.	ZD SUD.
Base école - 6 ^{ème} régiment d'hélicoptères de combat.	0AJ1	Dax.	ZT SO.	ZD SUD-OUEST.
Centre de formation franco-allemand pour le personnel technico-logistique.	047Y	Fassberg (ALL).	ZT NE.	Allemagne.

9 ^{ème} régiment de soutien aéromobile.	061V	Montauban.	ZT S.	ZD SUD.
Détachement avions de l'armée de terre.	02R8	Saint-Jacques-de-la-Lande.	ZT NO.	ZD OUEST.
<p>Le 4^{ème} régiment d'hélicoptères des forces spéciales est rattaché fonctionnellement au COM ALAT. (1) La base école - 2^{ème} RHC intègre l'école franco-allemande du Tigre (EFA Tigre) et le centre de formation interarmées NH90 (CFIA NH90).</p>				

5. UNITÉS SUBORDONNÉES AU COMMANDEMENT DES FORCES TERRESTRES STATIONNÉES À LILLE.

APPELLATION.	CODE CREDO.	LOCALISATION.	SUBORDINATION TERRITORIALE.	
Corps de réaction rapide - France.	04W9	Lille.	ZT NE.	ZD NORD.
État-major de la 1 ^{ère} division.	09XO	Besançon.	ZT NE.	ZD EST.
1 ^{er} régiment d'artillerie.	00HR	Bourogne.	ZT NE.	ZD EST.
19 ^{ème} régiment du génie.	00C3	Besançon.	ZT NE.	ZD EST.
132 ^{ème} régiment d'infanterie cynotechnique.	019L	Suippes.	ZT NE.	ZD EST.
État-major de la 27 ^{ème} brigade d'infanterie de montagne.	046H	Varces-Allières-et-Risset.	ZT SE.	ZD SUD-EST.
4 ^{ème} régiment de chasseurs.	00VF	Gap.	ZT S.	ZD SUD.
7 ^{ème} bataillon de chasseurs alpins.	00CU	Varces-Allières-et-Risset.	ZT SE.	ZD SUD-EST.
13 ^{ème} bataillon de chasseurs alpins.	00CW	Barby.	ZT SE.	ZD SUD-EST.
27 ^{ème} bataillon de chasseurs alpins.	00CY	Anney.	ZT SE.	ZD SUD-EST.
93 ^{ème} régiment d'artillerie de montagne.	00D4	Varces-Allières-et-Risset.	ZT SE.	ZD SUD-EST.

2 ^{ème} régiment étranger de génie.	03ZO	Saint-Christol.	ZT S.	ZD SUD.
École militaire de haute montagne.	01E2	Chamonix-Mont-Blanc.	ZT SE.	ZD SUD-EST.
État-major de la 9 ^{ème} brigade d'infanterie de marine.	0467	Poitiers.	ZT SO.	ZD SUD-OUEST.
Régiment d'infanterie - chars de marine.	00G5	Poitiers.	ZT SO.	ZD SUD-OUEST.
1 ^{er} régiment d'infanterie de marine.	00FS	Angoulême.	ZT SO.	ZD SUD-OUEST.
2 ^{ème} régiment d'infanterie de marine.	00FU	Champagné.	ZT NO.	ZD OUEST.
3 ^{ème} régiment d'infanterie de marine.	00FW	Vannes.	ZT NO.	ZD OUEST.
126 ^{ème} régiment d'infanterie.	00ZV	Brive-la-Gaillarde.	ZT SO.	ZD SUD-OUEST.
11 ^{ème} régiment d'artillerie de marine.	00G3	Saint-Aubin-du-Cormier.	ZT NO.	ZD OUEST.
6 ^{ème} régiment du génie.	00FY	Angers.	ZT NO.	ZD OUEST.
État-major de la 7 ^{ème} brigade blindée.	045V	Besançon.	ZT NE.	ZD EST.
1 ^{er} régiment de chasseurs.	00C9	Thierville-sur-Meuse.	ZT NE.	ZD EST.
5 ^{ème} régiment de dragons.	09X8	Mailly-le-Camp.	ZT NE.	ZD EST.
35 ^{ème} régiment d'infanterie.	00C7	Belfort.	ZT NE.	ZD EST.
152 ^{ème} régiment d'infanterie.	00AZ	Colmar.	ZT NE.	ZD EST.
1 ^{er} régiment de tirailleurs.	00BW	Epinal.	ZT NE.	ZD EST.

68 ^{ème} régiment d'artillerie d'Afrique.	00FQ	Béligueux.	ZT SE.	ZD SUD-EST.
3 ^{ème} régiment du génie.	00CB	Charleville-Mézières.	ZT NE.	ZD EST.
État-major de la brigade franco-allemande ⁽¹⁾ .	00IN	Mülheim.	ZT NE.	COM FFECSA.
Bataillon de commandement et de soutien de la brigade franco-allemande.	00IM	Mülheim.	ZT NE.	COM FFECSA.
3 ^{ème} régiment de hussards.	00II	Metz.	ZT NE.	ZD EST.
1 ^{er} régiment d'infanterie.	00F0	Sarrebouurg.	ZT NE.	ZD EST.
État-major de la 3 ^{ème} division.	09XN	Marseille.	ZT S.	ZD SUD.
2 ^{ème} régiment de dragons.	01DL	Fontevraud-l'Abbaye.	ZT NO.	ZD OUEST.
31 ^{ème} régiment de génie.	01AU	Castelsarrasin.	ZT S.	ZD SUD.
54 ^{ème} régiment d'artillerie.	00HP	Hyères.	ZT S.	ZD SUD.
État-major de la 11 ^{ème} brigade parachutiste.	046L	Balma.	ZT S.	ZD SUD.
1 ^{er} régiment de hussards parachutistes.	00G9	Tarbes.	ZT S.	ZD SUD.
1 ^{er} régiment de chasseurs parachutistes.	047K	Pamiers.	ZT S.	ZD SUD.
3 ^{ème} régiment de parachutistes d'infanterie de marine.	00GF	Carcassonne.	ZT S.	ZD SUD.
8 ^{ème} régiment de parachutistes d'infanterie de marine.	00GJ	Castres.	ZT S.	ZD SUD.
2 ^{ème} régiment étranger de parachutistes.	00GD	Calvi.	ZT S.	ZD SUD.
35 ^{ème} régiment d'artillerie parachutiste.	00GS	Tarbes.	ZT S.	ZD SUD.

17 ^{ème} régiment de génie parachutiste.	00GQ	Montauban.	ZT S.	ZD SUD.
1 ^{er} régiment du train parachutiste.	00GU	Cugnaux.	ZT S.	ZD SUD.
Centre de formation initiale des militaires du rang de la 11 ^{ème} brigade parachutiste - 6 ^{ème} régiment de parachutistes d'infanterie de marine.	0A89	Caylus.	ZT S.	ZD SUD.
École des troupes aéroportées.	01D8	Pau.	ZT SO.	ZD SUD- OUEST.
État-major de la 6 ^{ème} brigade légère blindée.	046J	Nîmes.	ZT S.	ZD SUD.
1 ^{er} régiment étranger de cavalerie.	00FD	Marseille.	ZT S.	ZD SUD.
1 ^{er} régiment de spahis.	00FF	Valence.	ZT SE.	ZD SUD-EST.
2 ^{ème} régiment étranger d'infanterie.	00FH	Nîmes.	ZT S.	ZD SUD.
13 ^{ème} demi-brigade de la légion étrangère.	09X6	La Cavalerie.	ZT S.	ZD SUD.
21 ^{ème} régiment d'infanterie de marine.	00FO	Fréjus.	ZT S.	ZD SUD.
3 ^{ème} régiment d'artillerie de marine.	01DK	Montferrat.	ZT S.	ZD SUD.
1 ^{er} régiment étranger de génie.	00FM	Laudun- l'Ardoise.	ZT S.	ZD SUD.
État-major de la 2 ^{ème} brigade blindée.	046B	Illkirch- Graffenstaden.	ZT NE.	ZD EST.
501 ^{ème} régiment de chars de combat.	00CO	Mourmelon-le- Grand.	ZT NE.	ZD EST.
12 ^{ème} régiment de cuirassiers.	00BJ	Olivet.	ZT NO.	ZD OUEST.
Régiment de marche du Tchad.	00BQ	Meyenheim.	ZT NE.	ZD EST.

16 ^{ème} bataillon de chasseurs à pied.	00CI	Bitche.	ZT NE.	ZD EST.
92 ^{ème} régiment d'infanterie.	00D2	Clermont-Ferrand.	ZT SE.	ZD SUD-EST.
40 ^{ème} régiment d'artillerie.	00BO	Suippes.	ZT NE.	ZD EST.
13 ^{ème} régiment du génie.	047V	Valdahon.	ZT NE.	ZD EST.
Commandement de l'entraînement et des écoles du combat interarmes ⁽²⁾ .	0ACY	Mourmelon-le-Grand.	ZT NE.	ZD EST.
Centre d'entraînement et de contrôle des postes de commandement - 3 ^{ème} régiment d'artillerie.	0199	Mailly-le-Camp.	ZT NE.	ZD EST.
Centre d'entraînement au combat - 1 ^{er} bataillon de chasseurs à pied.	00TY	Mailly-le-Camp.	ZT NE.	ZD EST.
Centre d'appui et de préparation au combat interarmes - 51 ^{ème} régiment d'infanterie.	00TW	Mourmelon-le-Grand.	ZT NE.	ZD EST.
Centre d'entraînement aux actions en zone urbaine - 94 ^{ème} régiment d'infanterie.	04T0	Sissonne.	ZT NE.	ZD NORD.
Camp de La Courtine.	0A8A	La Courtine.	ZT SO.	ZD SO.
Centre national d'entraînement commando - 1 ^{er} régiment de Choc.	01E0	Mont-Louis.	ZT S.	ZD SUD.
1 ^{er} régiment de chasseurs d'Afrique.	01E6	Montferrat.	ZT S.	ZD SUD.
17 ^{ème} groupe d'artillerie.	01EX	Biscarrosse.	ZT SO.	ZD SUD-OUEST.
Écoles militaires de Saumur ⁽³⁾ ⁽⁴⁾ ⁽¹²⁾ .	066F	Saumur.	ZT NO.	ZD OUEST.
École du génie ⁽⁵⁾ .	01CB	Angers.	ZT NO.	ZD OUEST.
Écoles militaires de Draguignan ⁽⁴⁾ .	066J	Draguignan.	ZT S.	ZD SUD.

Commandement du renseignement ⁽⁶⁾ .	09XK	Strasbourg.	ZT NE.	ZD EST.
Centre du renseignement terre.	09XY	Strasbourg.	ZT NE.	ZD EST.
Centre interarmées des actions sur l'environnement.	08DC	Lyon.	ZT SE.	ZD SUD-EST.
2 ^{ème} régiment de hussards.	01AE	Haguenau.	ZT NE.	ZD EST.
44 ^{ème} régiment de transmissions.	0194	Mutzig.	ZT NE.	ZD EST.
54 ^{ème} régiment de transmissions.	0197	Haguenau.	ZT NE.	ZD EST.
61 ^{ème} régiment d'artillerie.	040D	Chaumont.	ZT NE.	ZD EST.
28 ^{ème} groupe géographique.	018S	Haguenau.	ZT NE.	ZD EST.
785 ^{ème} compagnie de guerre électronique.	02TB	Saint-Jacques-de-la-Lande.	ZT NO.	ZD OUEST.
Commandement des systèmes d'information et de communication des forces ⁽⁷⁾ .	09XL	Cesson-Sévigné.	ZT NO.	ZD OUEST.
28 ^{ème} régiment de transmissions.	00ES	Issoire.	ZT SE.	ZD SUD-EST.
40 ^{ème} régiment de transmissions.	00E8	Thionville.	ZT NE.	ZD EST.
41 ^{ème} régiment de transmissions.	06Z9	Douai.	ZT NE.	ZD NORD.
48 ^{ème} régiment de transmissions.	014C	Agen.	ZT SO.	ZD SUD-OUEST.
53 ^{ème} régiment de transmissions.	0116	Lunéville.	ZT NE.	ZD EST.
807 ^{ème} compagnie de transmissions.	09UJ	Saint-Jacques-de-la-Lande.	ZT NO.	ZD OUEST.

Centre de formation initiale des militaires du rang des transmissions - 18 ^{ème} régiment de transmissions.	0885	Dieuze.	ZT NE.	ZD EST.
Commandement de la logistique des forces ⁽⁸⁾ .	09XI	Lille.	ZT NE.	ZD NORD.
Poste de commandement de force logistique.	09XZ	Montlhéry.	ZT IDF.	ZD IDF.
121 ^{ème} régiment du train.	01BY	Montlhéry.	ZT IDF.	ZD IDF.
503 ^{ème} régiment du train.	0407	Nîmes.	ZT S.	ZD SUD.
511 ^{ème} régiment du train.	00H7	Auxonne.	ZT NE.	ZD EST.
515 ^{ème} régiment du train.	01C2	Brie.	ZT SO.	ZD SUD- OUEST.
516 ^{ème} régiment du train.	00B7	Ecrouves.	ZT NE.	ZD EST.
Régiment médical.	046U	Béligneux.	ZT SE.	ZD SUD-EST.
14 ^{ème} régiment d'infanterie et de soutien logistique parachutiste.	05ZR	Toulouse.	ZT S.	ZD SUD.
519 ^{ème} régiment du train.	080U	Ollioules.	ZT S.	ZD SUD.
Bataillon de réserve d'Ile-de-France - 24 ^{ème} régiment d'infanterie.	0887	Paris.	ZT IDF.	ZD IDF.
Centre des transports et transits de surface.	063N	Ollainville.	ZT IDF.	ZD IDF.
Commandement de la maintenance des forces ⁽⁹⁾ .	09XJ	Lille.	ZT NE.	ZD NORD.
2 ^{ème} régiment du matériel.	042J	Bruz.	ZT NO.	ZD OUEST.
3 ^{ème} régiment du matériel.	042K	Muret.	ZT S.	ZD SUD.
4 ^{ème} régiment du matériel.	042L	Nîmes.	ZT S.	ZD SUD.

6 ^{ème} régiment du matériel.	042U	Besançon.	ZT NE.	ZD EST.
7 ^{ème} régiment du matériel.	042N	Lyon.	ZT SE.	ZD SUD-EST.
8 ^{ème} régiment du matériel.	042O	Mourmelon-le-Grand.	ZT NE.	ZD EST.
Écoles militaires de Bourges ⁽⁴⁾ ⁽¹⁰⁾ ⁽¹¹⁾ .	01CF	Bourges.	ZT NO.	ZD OUEST.
État-major spécialisé pour l'outre-mer et l'étranger.	09XM	Paris.	ZT IDF.	ZD IDF.
Détachement de soutien national France (Corps de réaction rapide européen).	04C8	Strasbourg.	ZT NE.	ZD EST.

⁽¹⁾ Conformément à l'article 3 de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne relatif à la brigade franco-allemande, la BFA est une grande formation bilatérale ayant vocation à être engagée pour des opérations, notamment dans le cadre de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de l'Union européenne (UE). La décision de son engagement est prise en commun après autorisation des autorités compétentes des deux États. Elle apparaît dans ce tableau dans un souci de lisibilité de la subordination des unités qui lui sont rattachées.

⁽²⁾ Par fusion du CCPF-1^{ère} BM et du COM ECIA, le commandement de l'entraînement et des écoles du combat interarmes (COME2CIA) a été créé le 1^{er} juillet 2018 - 00h00 (code Credo 0ACY). Lui sont subordonnés directement - outre les unités de l'ex CCPF-1^{ère} BM - : l'école du génie (EG) ; l'école de cavalerie (EC) et le centre interarmées de défense NRBC (CIA NRBC), [formations filles des écoles militaires de Saumur (EMS) ; l'école de l'infanterie (EI) et l'école d'artillerie (EA), [formations filles des écoles militaires de Draguignan (EMD)].

⁽³⁾ À l'exception de l'école du renseignement de l'armée de terre (ERAT), formation fille des écoles militaires de Saumur (EMS), subordonnée au commandement du renseignement.

⁽⁴⁾ Constituées en formations administratives, les écoles militaires de Saumur (comprenant l'école de cavalerie, l'école du renseignement de l'armée de terre, le centre interarmées de défense NRBC), les écoles militaires de Draguignan (comprenant l'école de l'infanterie et l'école d'artillerie) et les écoles militaires de Bourges (comprenant l'école du matériel, l'école du train et de la logistique opérationnelle et l'école militaire préparatoire et technique) restent décrites dans leur intégralité.

⁽⁵⁾ L'organisme à vocation interarmées "Pôle interarmées de traitement du danger des munitions et explosifs" (PIAM) créé au 1^{er} septembre 2020 est rattaché à la formation administrative Ecole du génie.

⁽⁶⁾ Le commandement du renseignement a l'autorité fonctionnelle sur l'ERAT.

⁽⁷⁾ Au REO 2019, un centre technique de lutte informatique défensive (CTLID) a été créé au sein du REO du COMSIC. Ce CTLID, géographiquement déployé à Cesson, reste fonctionnellement rattaché à l'EMAT/BPSIC.

⁽⁸⁾ Le commandement de la logistique des forces a l'autorité fonctionnelle sur l'ETLO (l'école du train et de la logistique opérationnelle) formation filles des écoles militaires de Bourges (EMB).

⁽⁹⁾ Le commandement de la maintenance des forces est subordonné fonctionnellement à la SIMMT. Il exerce également une autorité fonctionnelle sur les SMR (section de maintenance régimentaire).

⁽¹⁰⁾ À l'exception de l'ETLO [formation fille des EMB], subordonnée fonctionnellement au commandement de la logistique des forces.

⁽¹¹⁾ À l'exception de l'EMPT [formation fille des EMB], subordonnée fonctionnellement au commandement de la formation de la DRHAT.

⁽¹²⁾ Le centre interarmées de défense NRBC [formation fille des EMS], subordonnée fonctionnellement au commandement des forces terrestres.

6. UNITÉS SUBORDONNÉES À LA STRUCTURE INTÉGRÉE DE MAINTIEN EN CONDITION OPÉRATIONNELLE DES MATÉRIELS TERRESTRES STATIONNÉES À VERSAILLES.

APPELLATION.	CODE Credo.	LOCALISATION.	SUBORDINATION TERRITORIALE.	
			ZT IDF.	ZD IDF.
Direction du service de la maintenance industrielle terrestre.	0604	Versailles.	ZT IDF.	ZD IDF.
12 ^{ème} base de soutien du matériel.	042R	Neuvy-Pailloux.	ZT NO.	ZD OUEST.
13 ^{ème} base de soutien du matériel.	042S	Clermont-Ferrand.	ZT SE.	ZD SUD-EST.
14 ^{ème} base de soutien du matériel.	0AB7	Nouâtre.	ZT NO.	ZD OUEST.

7. AUTRES SUBORDINATIONS.

APPELLATION.	CODE Credo.	LOCALISATION	SUBORDINATION.	SUBORDINATION TERRITORIALE.
5 ^{ème} régiment de cuirassiers - Emirats arabes unis.	09X7	Abu Dhabi.	EMAT.	Zone Proche et Moyen-Orient.
2 ^{ème} régiment de parachutistes d'infanterie de marine.	0169	Saint-Pierre.	EMAT.	Z. DOM Océan Indien.
3 ^{ème} régiment régiment étranger d'infanterie	0150	Kourou.	EMAT.	Z. DOM Guyane.
5 ^{ème} régiment interarmes d'outre-mer.	012S	Djibouti.	EMAT.	Zone Afrique.
9 ^{ème} régiment d'infanterie de marine.	015Q	Cayenne.	EMAT.	Z. DOM Guyane.
Régiment d'infanterie de marine du Pacifique de Nouvelle-Calédonie.	0176	Le Mont-Dore.	EMAT.	Z. COM Nouvelle-Calédonie.
Régiment d'infanterie de marine du Pacifique du Pacifique et de Polynésie.	08D6	Arue.	EMAT.	Z. COM Océanie - Polynésie française

6 ^{ème} bataillon d'infanterie de marine.	09T3	Libreville.	EMAT.	Zone Afrique.	
Détachement de la légion étrangère de Mayotte.	016E	Dzaoudzi.	EMAT.	Z. DOM Océan Indien.	
43 ^{ème} bataillon d'infanterie de marine	09V1	Abidjan.	EMAT.	Zone Afrique.	
33 ^{ème} régiment d'infanterie de marine.	08D5	Fort-de-France.	EMAT.	Z.DOM Antilles.	
Centre d'instruction des réservistes parachutistes.	01A1	Romainville.	EMAT.	ZT .IDF.	ZD. IDF.
Centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes.	01A2	Roscanvel.	CIRP.	ZT. NO.	ZD. OUEST.
Centre parachutiste d'entraînement spécialisée.	01A5	Saran.	CIRP.	ZT. NO.	ZD. OUEST.
Centre parachutiste d'instruction spécialisée.	01A6	Perpignan.	CIRP.	ZT. S.	ZD. SUD.
Services du gouverneur militaire des Invalides.	09QO	Paris.	Gouverneur militaire des Invalides.	ZT .IDF.	ZD IDF.